

## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017**

### **SOMMAIRE :**

I – INTRODUCTION

II – CONTEXTE INTERNATIONAL

III – CONTEXTE NATIONAL

IV – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Evolution prévisionnelle des recettes :

1 : les dotations de l'Etat

2 : le produit fiscal

3 : la péréquation

4 : la tarification

B – Evolution prévisionnelle des dépenses :

C - L'autofinancement

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Programmation pluriannuelle des investissements

B – les autorisations de programme et les crédits de paiement  
(AP/CP)

C – l'investissement courant

D – Les subventions

V - : STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

VI - : STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES ET DES EFFECTIFS

1. Les dépenses de personnel
2. Les effectifs et la structure des effectifs
3. La rémunération du personnel
  - a) le traitement indiciaire
  - b) les nouvelles bonifications indiciaires
  - c) le régime indemnitaire
  - d) les avantages en nature
  - e) les heures supplémentaires
  - f) le temps de travail des agents

## I – LES DISPOSITIONS DE LA LOI NOTRE ET DE SON DECRET D'APPLICATION :

La tenue d'un rapport d'orientation budgétaire s'impose aux communes dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE) crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Le rapport d'orientation budgétaire porte sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Il précise les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget notamment en ce qui concerne les engagements pluriannuels et présente la structure et la gestion de la dette.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature, des heures supplémentaires rémunérées et du temps de travail.

Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication.

Ce rapport a donc pour objectif de permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires du budget primitif mais également d'informer sur l'évolution financière de la collectivité.

## II – CONTEXTE INTERNATIONAL :

Après des résultats médiocres en 2016, l'activité économique mondiale devrait s'accélérer en 2017 et en 2018 notamment dans les pays émergents et les pays en développement.

Les perspectives des pays avancés se sont améliorées pour 2017 – 2018 du fait d'un léger affermissement de l'activité au deuxième semestre 2016 et de la relance budgétaire qui est prévue aux Etats-Unis.

Parmi les pays avancés, l'activité a vigoureusement rebondi aux Etats-Unis et l'économie approche le plein emploi.

Cependant, dans plusieurs autres pays avancés, notamment dans la zone euro, la production reste inférieure à son potentiel. Les taux de croissance préliminaires pour le troisième trimestre 2016 ont été un peu meilleurs que prévu dans quelques pays, tels que l'Espagne et le Royaume-Uni où la demande intérieure a mieux résisté que prévu à la suite du vote du Brexit.

En ce qui concerne les pays émergents et les pays en développement, où les conditions financières se sont durcies de manière générale, les perspectives de croissance se sont légèrement détériorées.

La croissance mondiale devrait atteindre 3.4 % en 2017 et 3.6 % en 2018.

Néanmoins, il existe une grande incertitude sur les résultats possibles liée principalement aux orientations de la politique économique des Etats-Unis et ses impacts à l'échelle mondiale.

Enfin, en ce qui concerne l'économie européenne, selon les prévisions liées au Brexit, le Produit Intérieur Brut (PIB) de la zone euro pourrait être impacté de 0.5 % en 2017 sous l'effet conjugué des incertitudes, de l'impact sur les échanges commerciaux et du resserrement des conditions monétaires et financières.

Enfin, l'année 2017 devrait être marquée par un retour de l'inflation. Cette remontée devrait rester modérée dans beaucoup de pays et notamment en France.

Cependant même lente, la remontée de l'inflation devrait avoir des conséquences importantes sur la conjoncture, tout d'abord sur le pouvoir d'achat des ménages mais également sur les taux d'intérêt à long terme, hausse qui pourrait compromettre la reprise, en Italie en particulier mais également en France et en Allemagne.

*(sources Les Echos – IMF)*

## III – CONTEXTE NATIONAL :

La loi de finances pour 2017 acte la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat pour les communes à hauteur de 1 milliard d'euros au lieu des 2 milliards initialement prévus.

Bien que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) baisse moins que prévu, il n'en reste pas moins que d'autres recettes émanant de l'Etat sont restructurées et évoluent à la baisse.

Ainsi, les concours financiers de l'Etat aux collectivités diminueront de près de 3.5% :

- ❖ baisse du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle – (FDPTP),
- ❖ baisse des compensations de l'Etat au titre des autres allègements de fiscalité locale (hors taxe d'habitation),
- ❖ baisse du FSRIF,
- ❖ baisse du fonds de compensation de la TVA – (FCTVA),
- ❖ transfert de 25 % du produit de la CVAE des départements vers les régions afin de permettre aux régions d'exercer leurs nouvelles compétences en matière de transports.

(sources AMF)

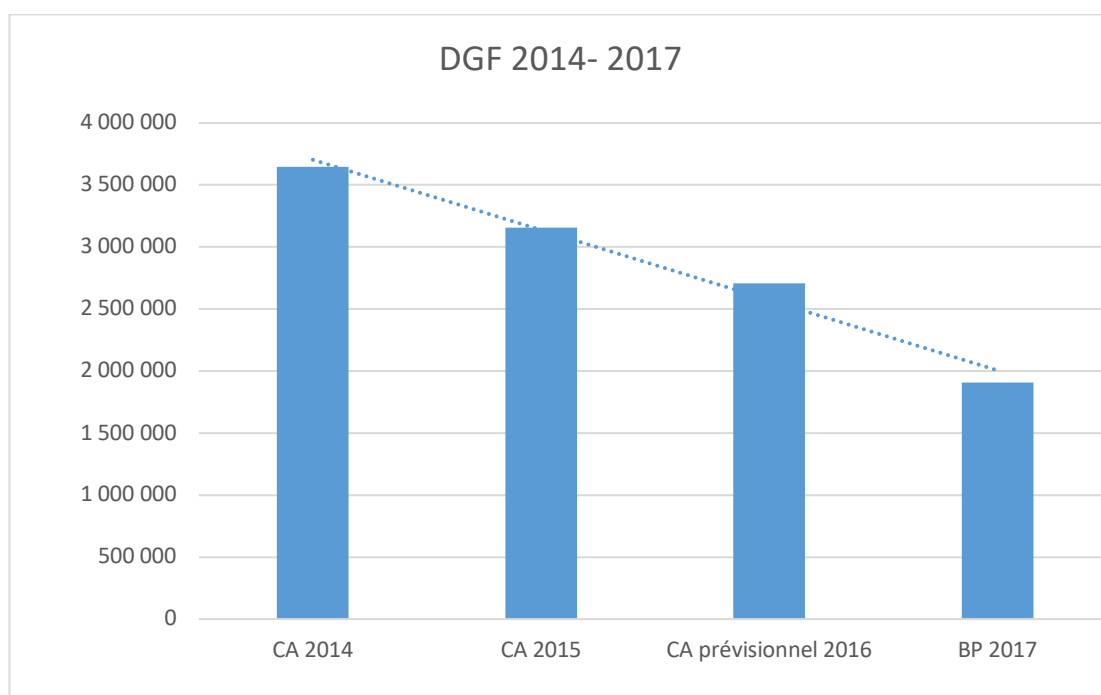
#### IV – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

##### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

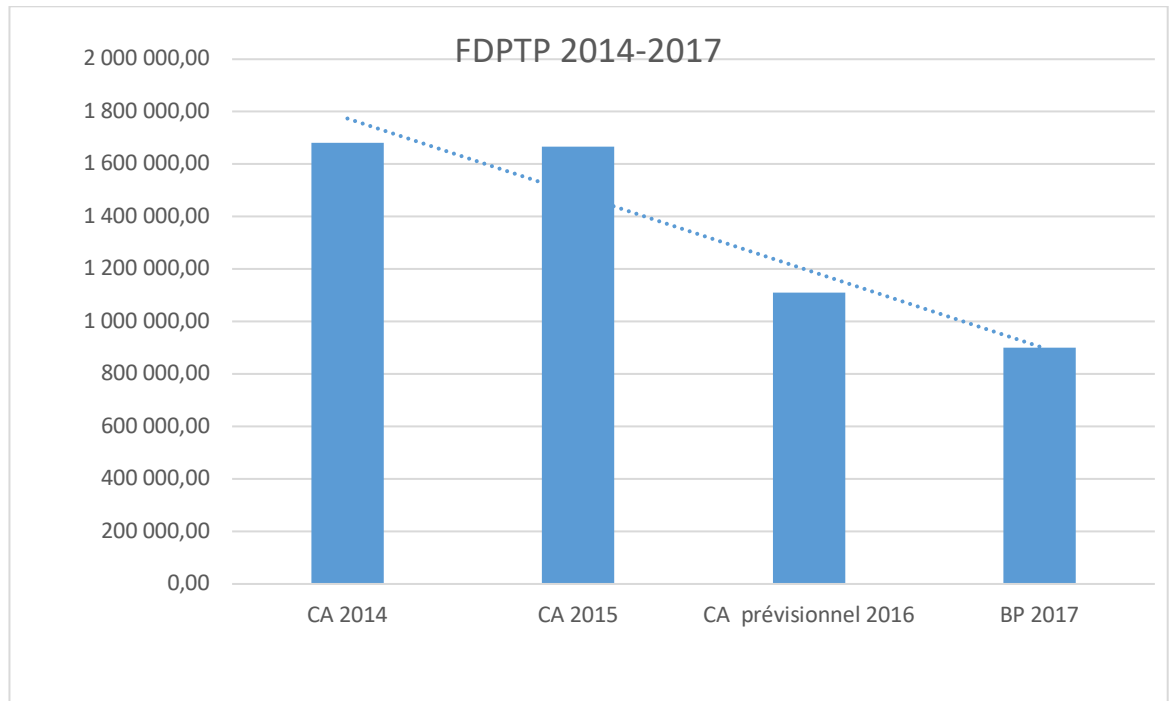
##### A – EVOLUTION PREVISIONNELLE DES RECETTES :

##### 1 : Les dotations de l'Etat :

Une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement est attendue pour 2017 à hauteur de 800 K€ ce qui représenterait une baisse globale sur la période 2014-2017 de 1.736 M€ malgré une hausse de la population de 500 habitants sur cette période.



Une nouvelle baisse du Fonds Départemental de Taxe Professionnelle (FDPTP) est attendue pour 2017 à hauteur de 210 K€ soit une baisse globale de 781 K€ sur la période 2014-2017.



Les recettes prévisionnelles du budget 2017 enregistreront donc une nouvelle baisse de 1 M€ au titre des dotations de l'Etat.

Le budget prévisionnel 2017 sera cependant stable par rapport à celui de 2016 grâce aux décisions prises en 2016 sur la fiscalité.

## **2 : Le produit fiscal**

Le projet de loi de finances pour 2017 modifie les règles d'actualisation des bases locatives, le coefficient de revalorisation étant désormais fixé par rapport à l'inflation constatée pour l'année écoulée et non par rapport à l'inflation prévue pour l'année à venir. Cette modification entraîne une perte de produit fiscal puisque cette revalorisation annuelle s'élevait à 1 % les années précédentes pour n'atteindre que 0.4 % en 2017.

A cela s'ajoute l'impact de la réforme sur la demi-part veuvage qui a abouti à une baisse des bases prévisionnelles de taxe d'habitation à hauteur de 1.10 % entre 2016 et 2015.

Enfin, la loi de Finances pour 2017 modifie le régime de compensation de fiscalité locale qui devrait générer une nouvelle perte de recettes pour la commune.

Compte tenu de ce contexte, la commune ne prévoit pas de modification de ses taux de fiscalité pour 2017.

### **3 : La péréquation**

La péréquation horizontale à travers le Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC) subira de nouveau une hausse de l'enveloppe nationale à hauteur de 1 000 M€ qui impactera lourdement la section de fonctionnement des collectivités.

A ces nouvelles dispositions s'ajoutent des incertitudes liées notamment aux fusions de structures intercommunales réalisées en 2016 et à la création de la métropole de Paris qui auront des effets sur les potentiels financiers et fiscaux de l'ensemble des communes en 2017.

Or, la baisse de ces potentiels a un impact direct sur l'évolution du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC) et du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (FSRIF).

Ce phénomène sera d'autant plus accentué pour Saint-Cyr-l'Ecole en raison de l'entrée de Vélizy au sein de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.

Une baisse du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) est donc envisageable pour 2017.

### **4 : La tarification :**

La commune ne prévoit pas de modifications majeures pour 2017 de la tarification mise en place en 2015 et actualisée en 2016.

### **B – EVOLUTION PREVISIONNELLE DES DEPENSES :**

En raison de la réduction continue de ses ressources, la commune se doit de maintenir l'effort réalisé dans la maîtrise de ses dépenses tout en priorisant le niveau des services rendus à la population.

Malgré la baisse de ses recettes, la commune doit faire face à des charges incontournables et décidées par l'Etat :

- pérennisation des TAP depuis 2014,
- accroissement très significatif du FPIC,
- réforme statutaire pour les fonctionnaires (mise en œuvre du protocole de parcours professionnel, carrières et rémunérations – PPCR)
- Revalorisation du point d'indice pour les fonctionnaires, décidé en 2016 et à effet au 1er février 2017
- Augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2017
- Scrutins électoraux (élections présidentielles et législatives)

Malgré toutes ces charges nouvelles, la commune prévoit une stabilité de ses dépenses de fonctionnement.

En parallèle, la commune continuera sa recherche d'économies :

- ❖ Par la maîtrise de ses dépenses grâce au suivi et à l'analyse des coûts de fonctionnement et des équipements permettant l'optimisation des moyens et la mutualisation,
- ❖ Par la mise en œuvre d'une analyse prospective financière permettant d'anticiper au mieux les dépenses induites par les investissements réalisés tels que ceux de la ZAC Renard,
- ❖ Par la poursuite de la maîtrise de la masse salariale malgré les contraintes externes et les incidences liées au glissement vieillesse technicité (GVT), (gestion des remplacements, réflexion sur l'organisation des services),
- ❖ Par la poursuite de la maîtrise des charges financières qui ont fortement baissé grâce à la renégociation de la dette en 2015,
- ❖ Par la reprise en régie de certains marchés,
- ❖ Par la recherche de nouvelles sources de financement externes ou de mutualisation externe (partenariat, conventionnement, subventions).

## **C – MAINTIEN DE L'AUTOFINANCEMENT :**

L'autofinancement est maintenu à hauteur de 3 M€ afin de permettre à la collectivité la réalisation de ses projets d'investissement sans alourdir ses charges financières par le biais du recours systématique à l'emprunt.

Cet autofinancement doit au moins couvrir le capital de la dette et les amortissements de l'année suivante, il est donc obligatoire pour assurer l'équilibre réel du budget.

L'objectif principal de la collectivité est le maintien de l'équilibre réel du budget et ce en application de l'article L 1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

### **A – PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS :**

En 2016, la programmation pluriannuelle des investissements avait été fortement réduite et adaptée aux nouvelles contraintes financières auxquelles la commune est confrontée.

Pour 2017, la programmation pluriannuelle des investissements s'inscrit dans la poursuite de celle de 2016.

### **B – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET LES CREDITS DE PAIEMENT :**

Afin d'optimiser le financement des investissements et d'en limiter les coûts de gestion, les opérations pluri annuelles (inscrites dans la PPI) sont gérées sous la forme d'Autorisations de Programmes/Crédits de Paiements (AP/CP).

Ces AP/CP évitent de supporter sur une année budgétaire le montant total d'une opération pluriannuelle. Elles favorisent la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les inscriptions budgétaires sont ainsi étalées sur la durée des exercices concernés par les opérations.

La Commune ne prévoit pas de modification des opérations soumises à AP/CP.

### **C – L'INVESTISSEMENT COURANT :**

Outre la programmation pluriannuelle, la collectivité poursuivra ses investissements dans les domaines de la voirie, de l'éclairage public, du cadre de vie mais aussi des bâtiments publics tout en intégrant les équipements nouveaux de la ZAC Charles Renard telle que, dès la rentrée scolaire 2017, l'école Jacqueline de Romilly.

Les investissements courants sont inscrits à hauteur de 3 M€.



## **D – LES SUBVENTIONS :**

La commune a pour objectif principal la recherche de financements auprès de différents partenaires tels que l'Europe, la Région, le Département, la Communauté d'Agglomération, la Préfecture mais aussi la Caisse d'Allocations Familiales pour tout ce qui concerne la petite enfance.

L'obtention de ces subventions est soumise à la signature de contrats ou de conventions qui en garantissent le paiement sur la durée des travaux.

La signature d'un nouveau contrat d'aménagement Régional est actuellement à l'étude pour la restructuration du Groupe scolaire « Bizet et Wallon » et pour le Pôle sportif.

Les subventions en cours :

- Le programme triennal d'aide à la voirie – Conseil Départemental
- La mise en accessibilité et le réaménagement de l'Hôtel de Ville – Conseil Départemental (Contrat Départemental) et la Préfecture (par le biais de la DETR)
- Le transfert et l'extension du Multi Accueil – Conseil Départemental (Contrat Départemental)
- La suppression des bacs à sable et la réalisation d'aires de jeux –Préfecture (réserve parlementaire)
- Les travaux de la rue Mansart – VGP (fonds de concours à l'investissement)
- Mise à niveau des quais de bus – STIF

Par ailleurs, la commune recherche activement des subventions dans le cadre de l'opération liée à la Maison des associations.

## V - : STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE :




La dette de la commune se compose de trois emprunts pour un capital restant dû de 6 122 865.22 € au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N**

Année de la date de début d'exercice	* CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2017	6 122 865,22 €	710 950,36 €	88 056,07 €	799 006,43 €	5 411 914,86 €
2018	5 411 914,86 €	712 745,59 €	77 744,97 €	790 490,56 €	4 699 169,27 €
2019	4 699 169,27 €	714 548,55 €	67 426,15 €	781 974,70 €	3 984 620,72 €
2020	3 984 620,72 €	716 359,27 €	57 099,57 €	773 458,84 €	3 268 261,45 €
2021	3 268 261,45 €	718 177,79 €	46 765,17 €	764 942,96 €	2 550 083,66 €
2022	2 550 083,66 €	720 004,15 €	36 422,96 €	756 427,11 €	1 830 079,51 €
2023	1 830 079,51 €	436 472,52 €	27 475,86 €	463 948,38 €	1 393 606,99 €
2024	1 393 606,99 €	199 086,72 €	23 551,96 €	222 638,68 €	1 194 520,27 €
2025	1 194 520,27 €	199 086,72 €	20 187,39 €	219 274,11 €	995 433,55 €
2026	995 433,55 €	199 086,72 €	16 822,83 €	215 909,55 €	796 346,83 €
2027	796 346,83 €	199 086,72 €	13 458,26 €	212 544,98 €	597 260,11 €
2028	597 260,11 €	199 086,72 €	10 093,70 €	209 180,42 €	398 173,39 €
2029	398 173,39 €	199 086,72 €	6 729,13 €	205 815,85 €	199 086,67 €
2030	199 086,67 €	199 086,67 €	3 364,56 €	202 451,23 €	- 0,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>6 122 865,22 €</b>	<b>495 198,58 €</b>	<b>6 618 063,80 €</b>	

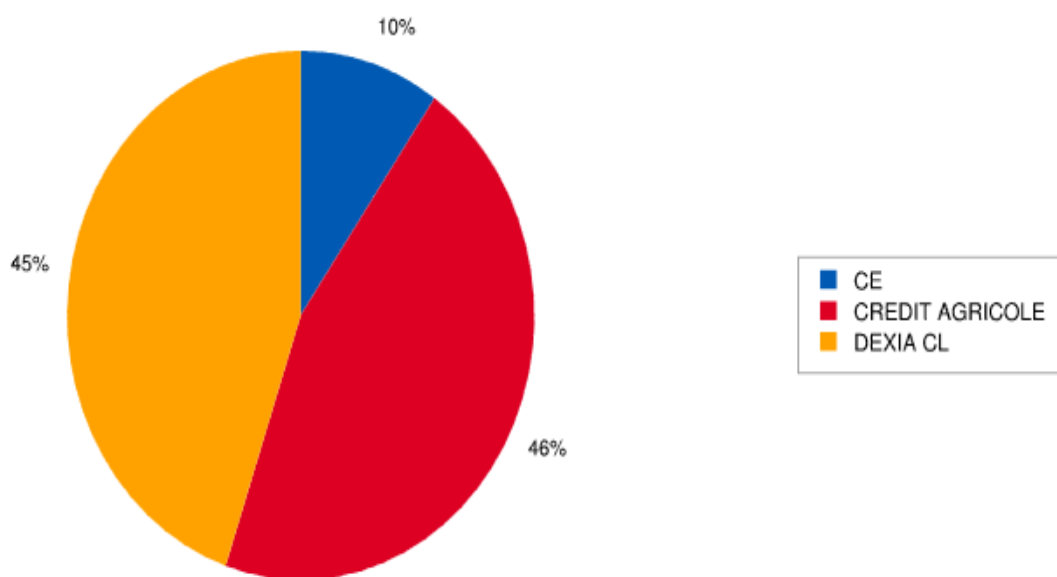
\* CRD = capital restant dû

## Capital restant dû par banque au 1<sup>er</sup> janvier 2017

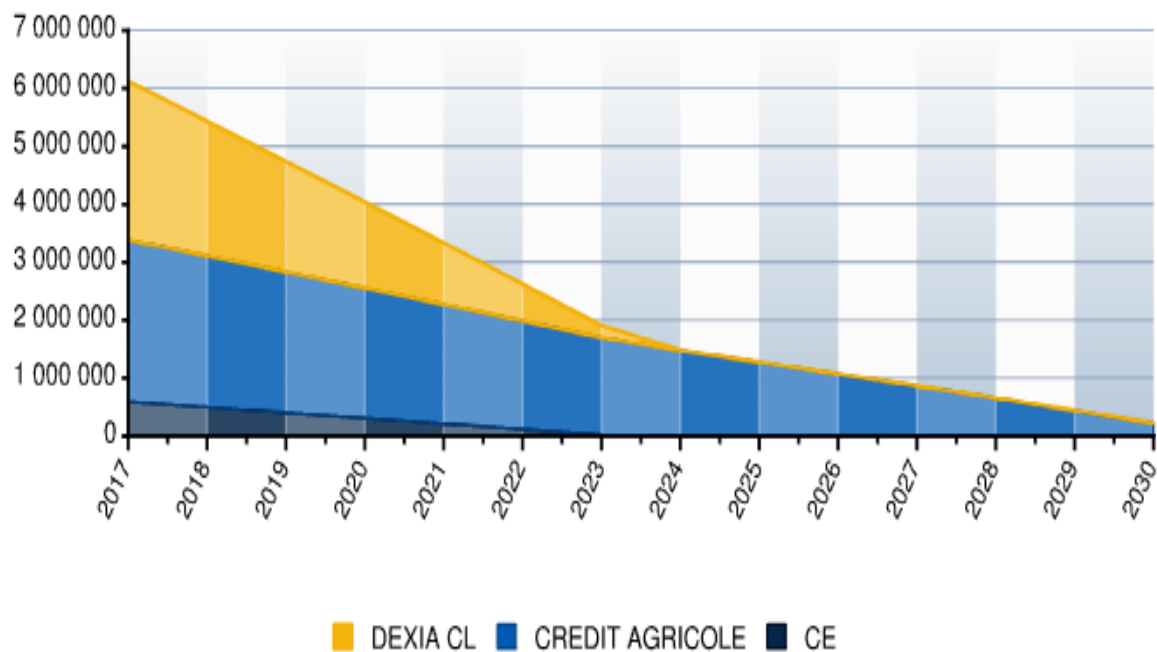
Prêteur	Emprunt	Montant emprunté	Capital restant dû		Nombre d'emprunts
	Crédit Agricole Ile-de-France	3 000 000.00 €	2 787 214.03 €		1
	Caisse d'Epargne	1 520 678.91 €	594 015.51 €		1
	Dexia	3 363 518.34 €	2 741 635.68 €		1
		<b>7 884 197.25 €</b>	<b>6 122 865.22 €</b>		<b>3</b>

## Répartition du capital restant dû par banque au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Répartition du CRD par banque

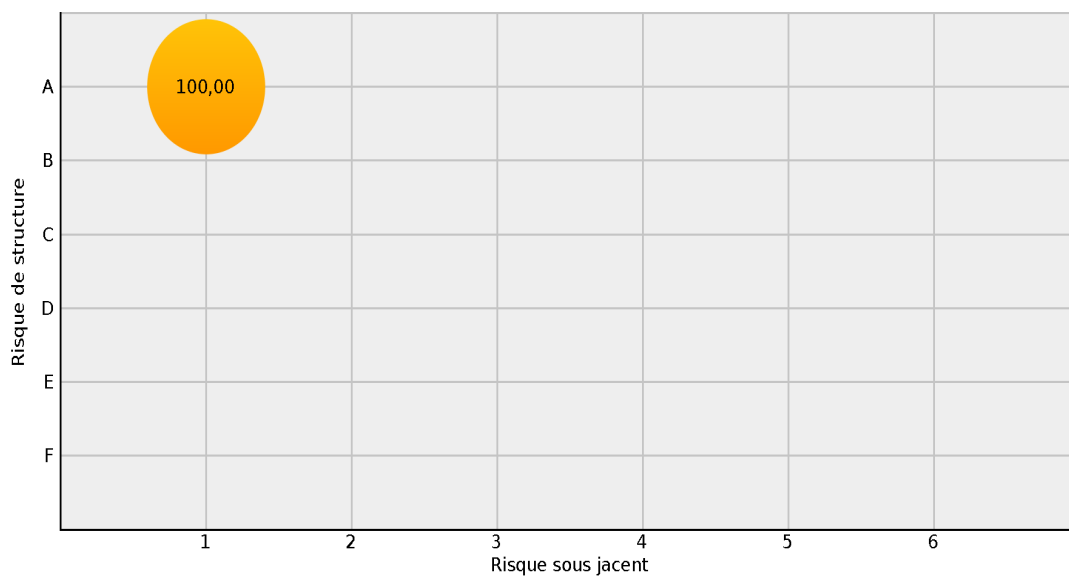


## Evolution du CRD par banque



## Dettes selon la charte de bonne conduite

Risque faible



Cette grille permet de classer la dette des collectivités selon son degré de complexité et de dangerosité structurelle.

On constate que la commune ne détient aucun produit structuré et que la totalité de sa dette est aujourd'hui classée en risque faible.

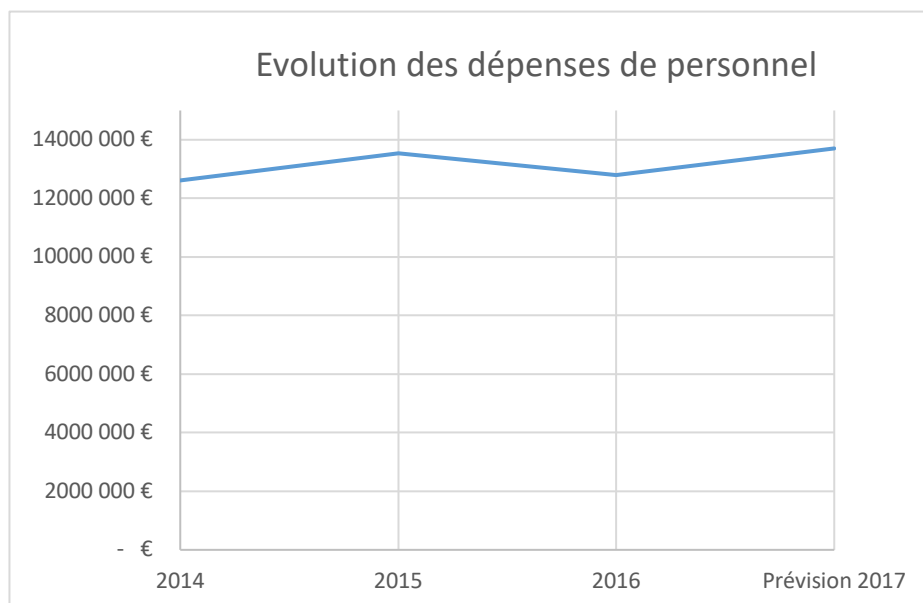
## VI - : STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES ET DES EFFECTIFS

### 1. Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel sont celles correspondant à l'ensemble des agents rémunérés par la commune, quel que soit leur statut, déduction faite des indemnités versées aux élus et des indemnités versées aux agents en recherche d'emploi ne relevant pas du dispositif UNEDIC.

Pour 2017, elles incluent les besoins en personnel pour la nouvelle école Jacqueline de Romilly, l'augmentation des effectifs scolaires, les frais liés aux élections, l'augmentation du SMIC, la revalorisation du point d'indice et l'impact des mesures statutaires du protocole PPCR et du reclassement des fonctionnaires.

année	Dépenses de personnel
2014	12 612 267 €
2015	13 538 035 €
2016	12 805 687 €
Prévision 2017	13 705 046 €

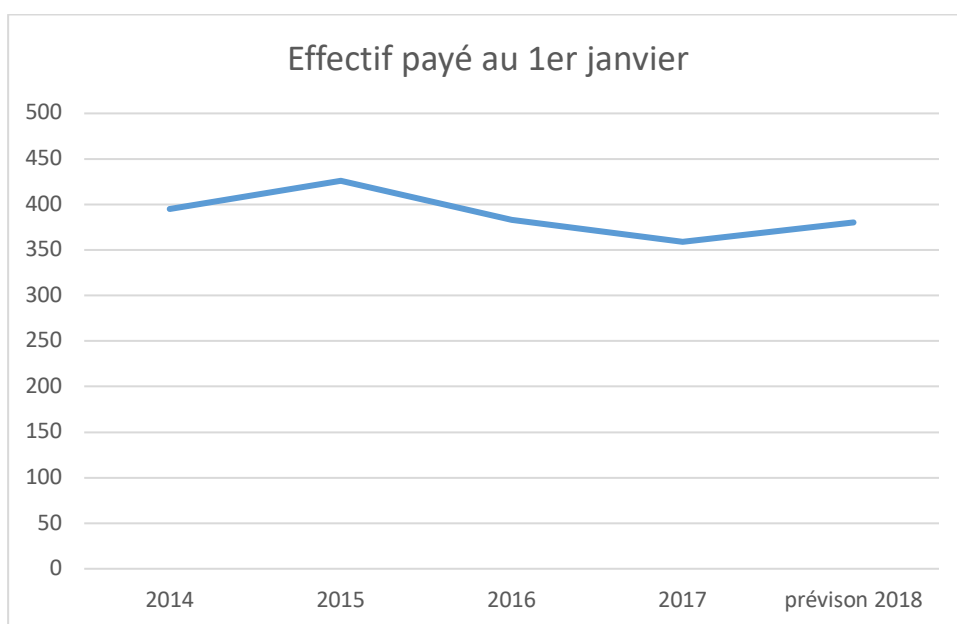


## 2. Les effectifs et la structure des effectifs :

Les effectifs indiqués concernent le nombre d'agents payé par la Commune, quel que soit le statut (titulaire, contractuel, remplaçant).

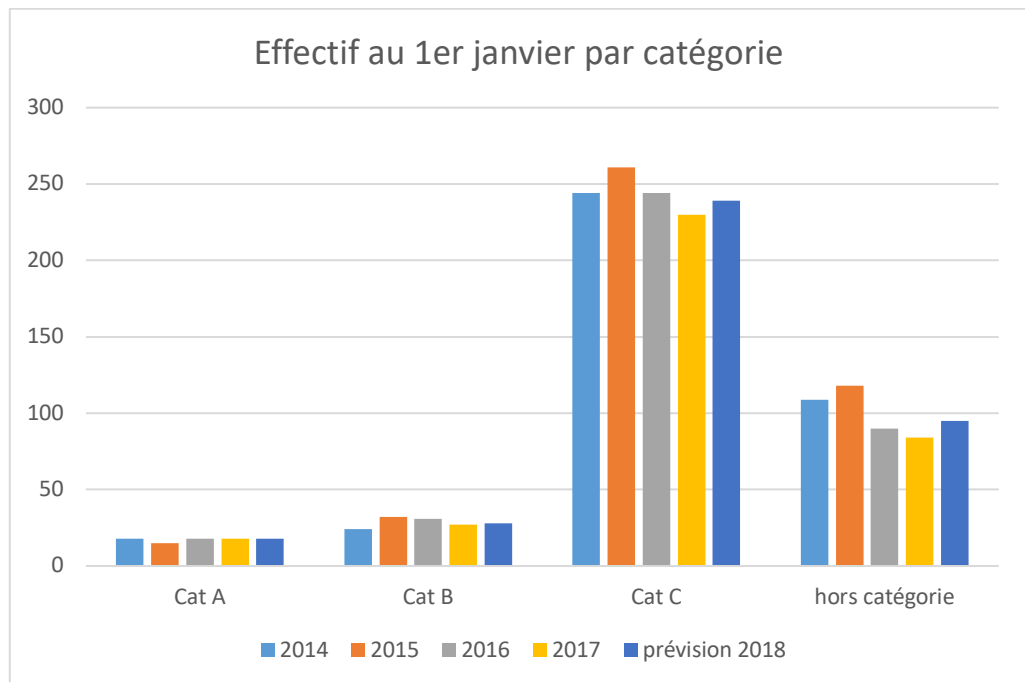
Pour 2017, ils incluent les besoins en personnel pour la nouvelle école Jacqueline de Romilly, l'augmentation des effectifs scolaires, le recrutement de CAE dans le domaine de la sécurisation des écoles, et divers remplacements.

année	effectif payé au 1er janvier
2014	395
2015	426
2016	383
2017	359
Prévision 2018	380



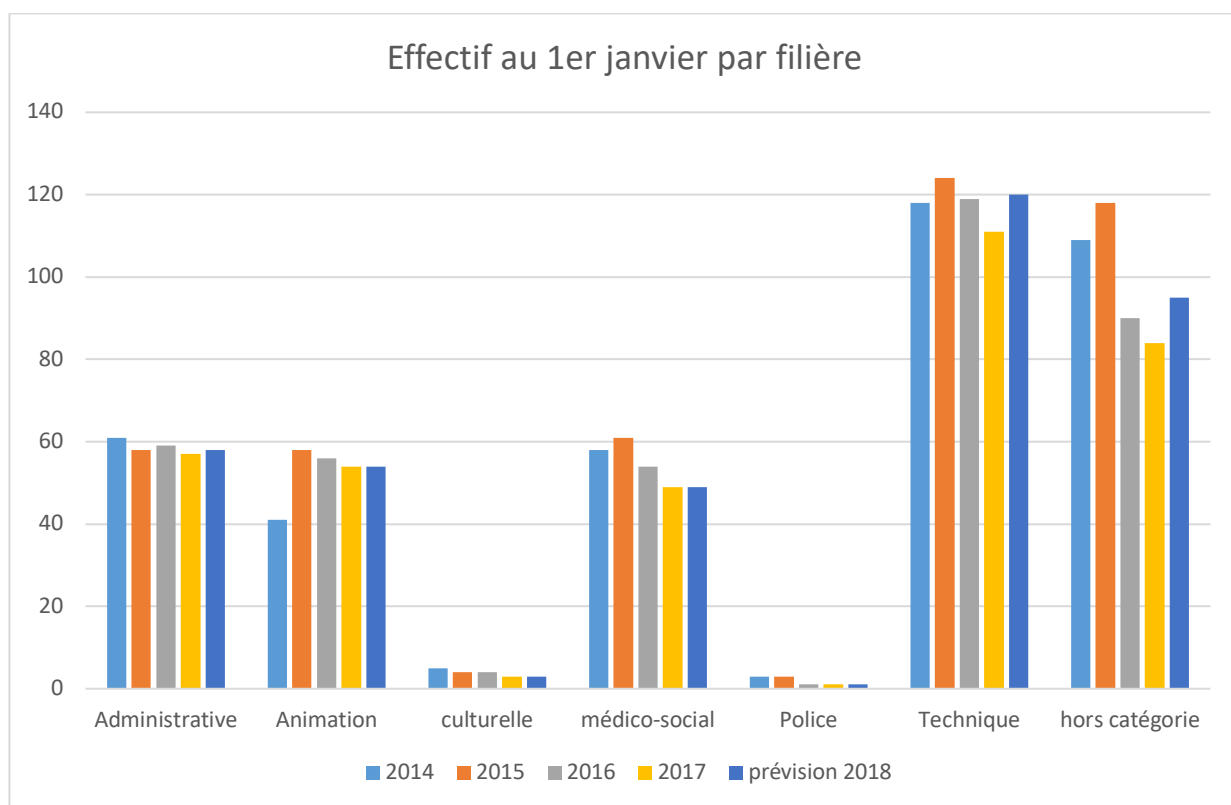
Effectif payé par catégorie au 1er janvier de l'année

année	Cat A	Cat B	Cat C	hors catégorie	total
2014	18	24	244	109	395
2015	15	32	261	118	426
2016	18	31	244	90	383
2017	18	27	230	84	359
Prévision 2018	18	28	239	95	380



## Effectif payé par filière au 1<sup>er</sup> janvier de l'année

année	Administrative	Animation	culturelle	médico-social	Police	Technique	hors catégorie	total
2014	61	41	5	58	3	118	109	395
2015	58	58	4	61	3	124	118	426
2016	59	56	4	54	1	119	90	383
2017	57	54	3	49	1	111	84	359
prévision 2018	58	54	3	49	1	120	95	380





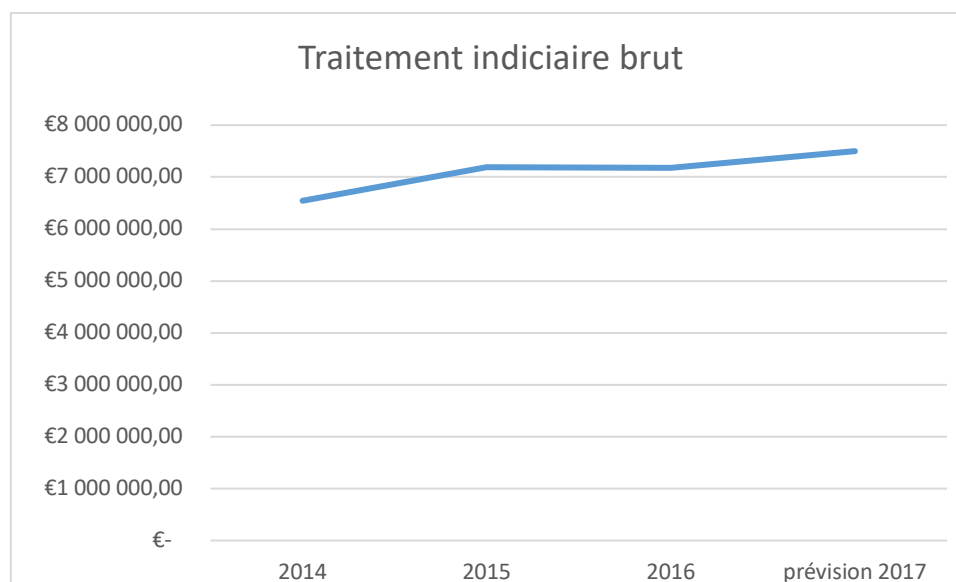
### 3. la rémunération du personnel :

La rémunération des agents comprend :

- le traitement indiciaire : il est fixé par les textes en référence à la catégorie et à l'échelon de l'agent
- la nouvelle bonification indiciaire : elle est fixée par les textes et est attribuée en fonction des missions exercées par l'agent
- le régime indemnitaire : il est fixé par la collectivité et mis en œuvre en fonction des responsabilités exercées par l'agent au sein de la commune.

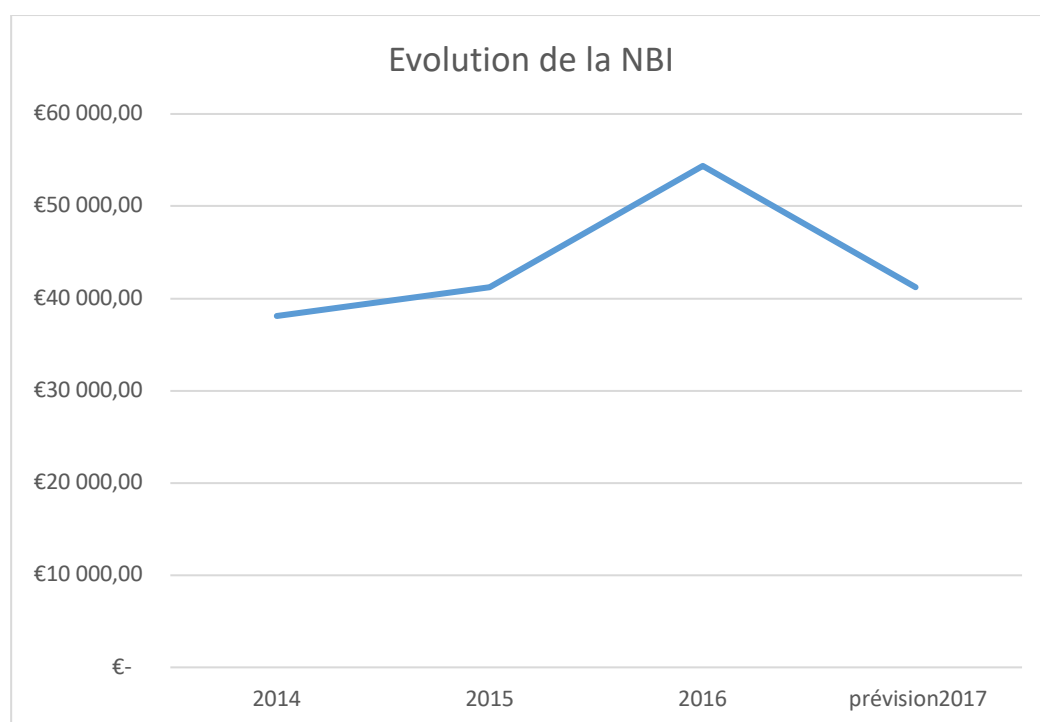
#### a) le traitement indiciaire :

année	traitement indiciaire brut
2014	6 544 058,55 €
2015	7 188 040,68 €
2016	7 171 816,11 €
Prévision 2017	7 500 000,00 €



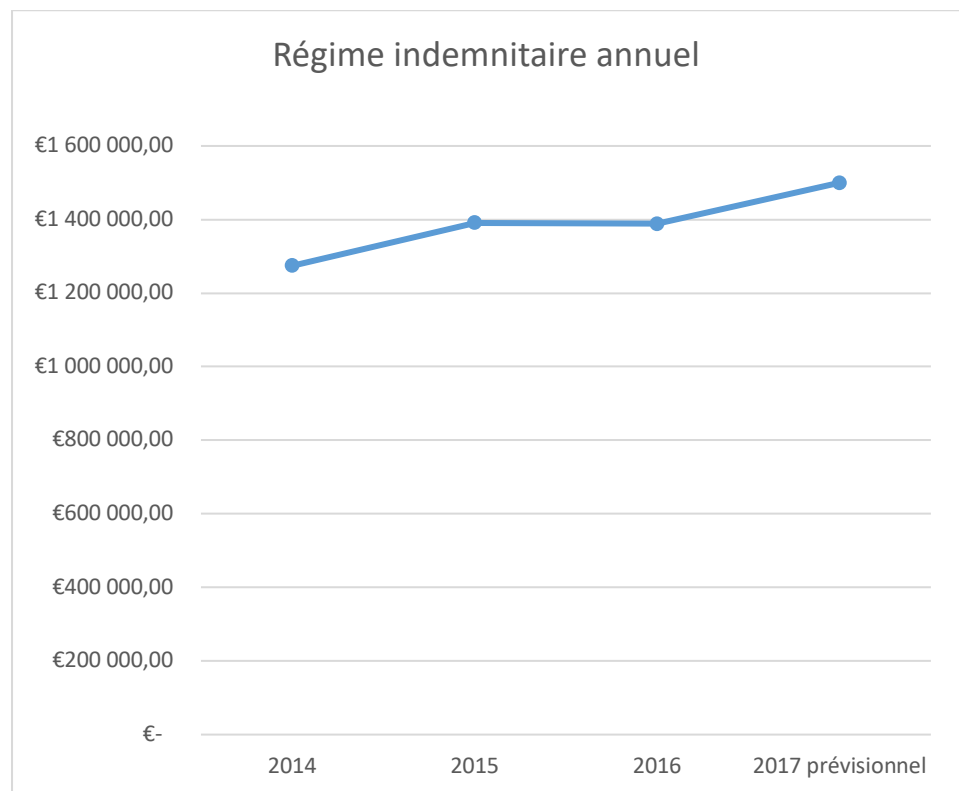
b) nouvelles bonifications indiciaires :

Année	montant
2014	38 096,00 €
2015	41 197,00 €
2016	54 369,00 €
Prévision 2017	43 000,00 €



c) Régime indemnitaire versé annuellement :

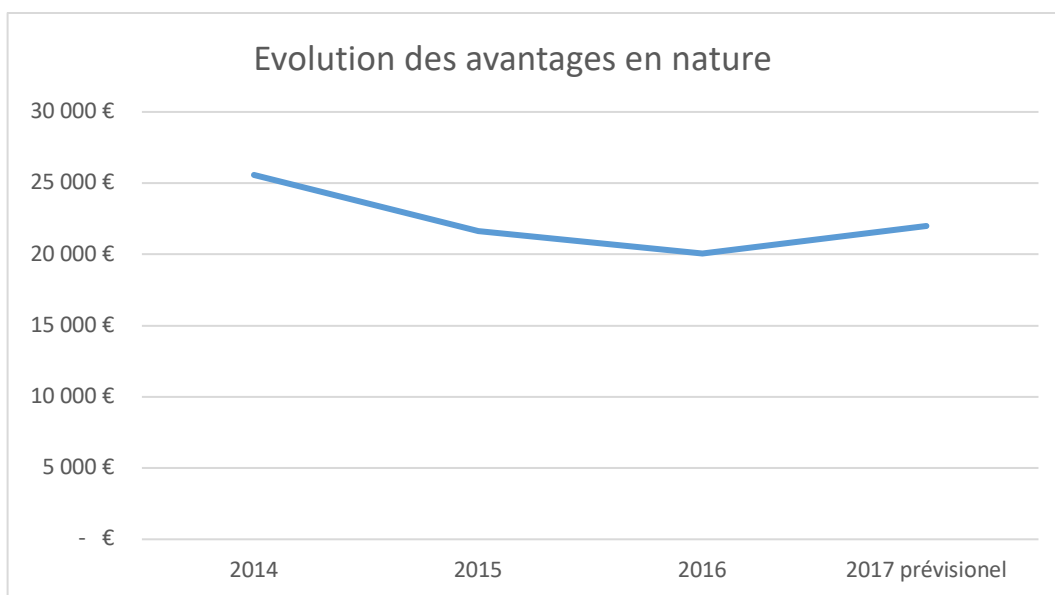
année	RI
2014	1 274 273,05 €
2015	1 391 378,42 €
2016	1 388 674,50 €
Prévision 2017	1 500 000,00 €



d) Les avantages en nature :

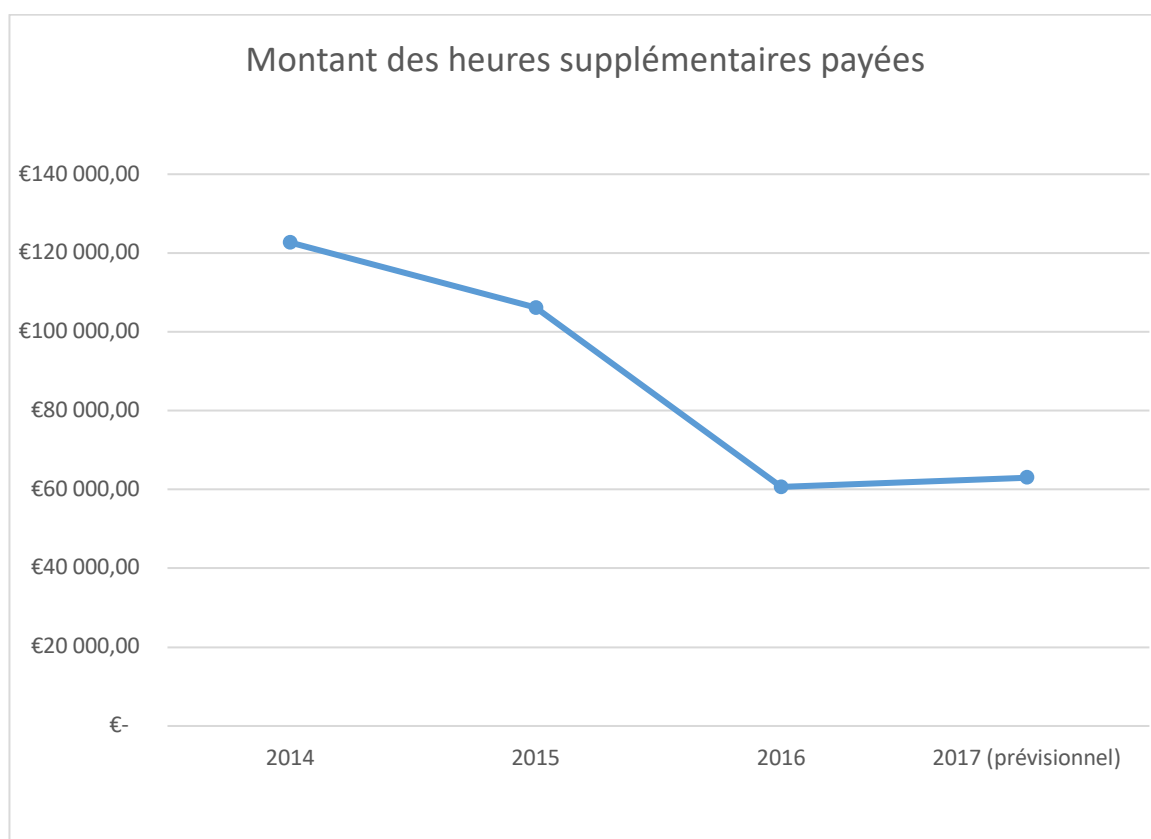
Les avantages en nature concernent les logements des gardiens, les véhicules de fonction et les frais de nourriture des agents intervenant sur le temps de la restauration scolaire.

Avantage en nature		
Année	Nombre d'agent	Montant
2014	39	25 576 €
2015	28	21 648 €
2016	10	20 061 €
2017 prévisionnel	12	22 000 €



e) les heures supplémentaires :

année	HS	montant
2014	6779h	122 669,00 €
2015	5812h	106 177,00 €
2016	3290h	60 665,00 €
Prévision 2017	3400h	63 000,00 €



f) Le temps de travail des agents

Le temps de travail au sein de la collectivité est réparti sur la base des 1607 heures légales, correspondant à 35 heures hebdomadaires.

La durée hebdomadaire du travail étant fixée à 39 heures hebdomadaires, les agents bénéficient de 39 jours de congés et de 8 jours de RTT.

Le temps de travail concerne également le taux d'activité des agents, entre ceux à travaillant à 100 % et ceux travaillant à temps partiel (hors agents intervenant de manière ponctuelle dans les centres de loisirs).

